

Grille tarifaire

Transport adapté

Tarifs en vigueur le 1^{er} juillet 2024



Introduction

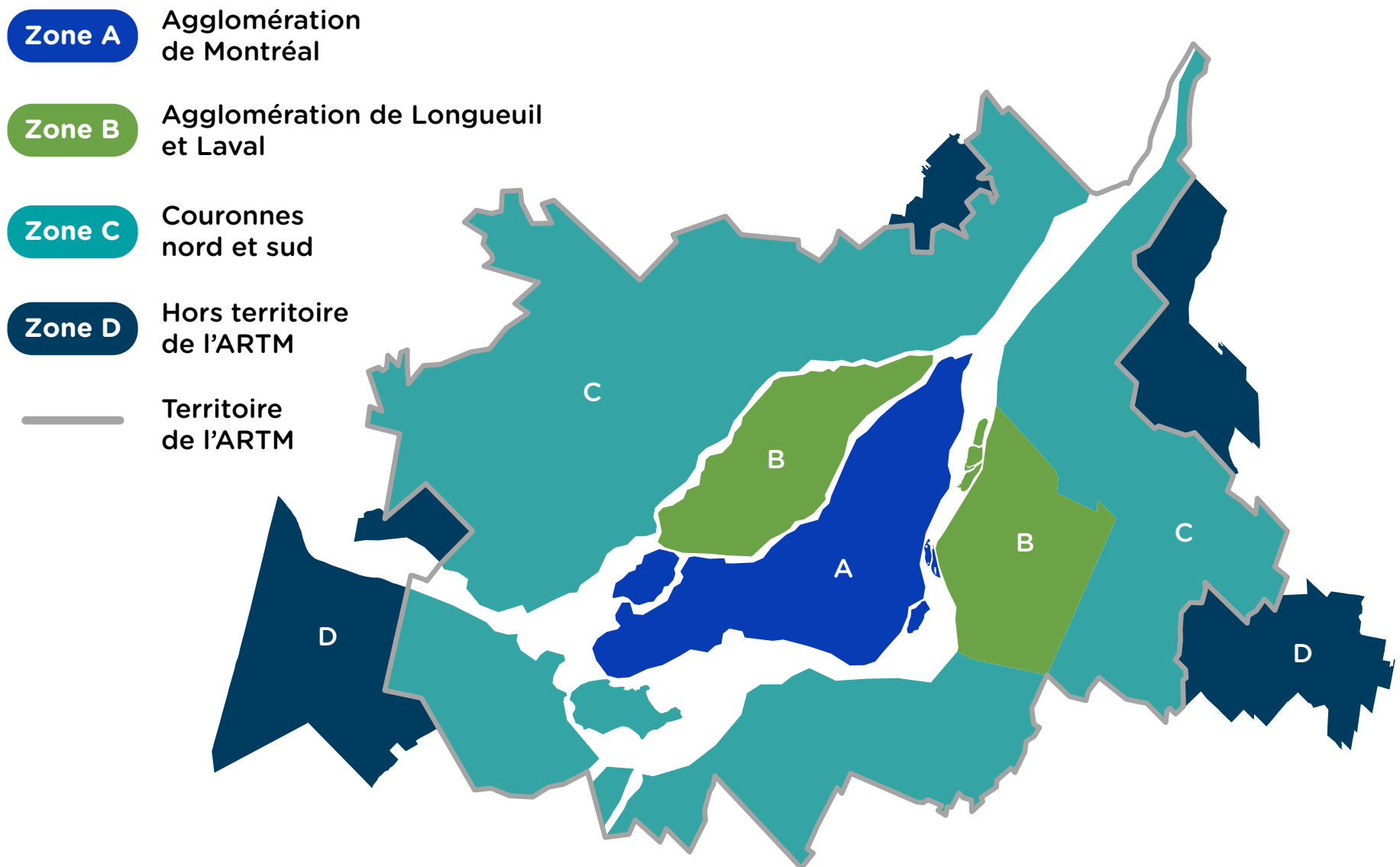
Depuis 2021, l'ARTM implante sur son territoire une refonte tarifaire. Largement réalisée en 2022, cette refonte se poursuit en 2024 et vise à simplifier et à harmoniser la tarification des services de transport collectif régulier et adapté du territoire métropolitain.

Voici les informations dont vous avez besoin pour trouver le bon titre de transport pour votre déplacement.

1. Identifiez votre zone de départ et votre zone d'arrivée

Il existe 4 zones tarifaires.

Il est possible de confirmer la zone tarifaire de votre municipalité en consultant le [tableau en annexe](#) de cette grille tarifaire.



2. Choisissez le titre de transport approprié à votre déplacement

Votre titre de transport doit être valide dans votre zone de départ, la ou les zone(s) que vous traversez, ainsi que votre zone d'arrivée, de même qu'à bord du ou des mode(s) de transport emprunté(s).

Les titres **Tous modes**, **Bus** et **Bus hors territoire** permettent de se déplacer sur l'ensemble du territoire métropolitain :



Les titres **Tous modes** permettent d'utiliser tous les modes de transport dans et entre les zones identifiées.



Exemple : Un titre **Tous modes AB** vous permettra de vous déplacer à bord de tous les modes de transport circulant entre Montréal (zone A) et Laval (zone B).



Le titre **Bus** permet d'utiliser les services de transport adapté dans et entre les zones B et C situées sur une même rive.

Le titre **Bus hors territoire** permet d'utiliser les services de transport adapté dans et entre les zones B, C et D situées sur une même rive.



Bon à savoir

La grille tarifaire présente également d'autres titres de transport. Ceux-ci permettent une utilisation moins flexible des services de transport adapté, car ils sont limités à des secteurs ou à des modes spécifiques.

Titres pour le service de transport adapté

Gratuit en tout temps pour les enfants de 11 ans et moins, si accompagnés d'une personne de 14 ans et plus qui en assume la surveillance. Cette personne doit avoir un titre de transport valide et ne peut pas accompagner plus de 5 enfants âgés de 6 à 11 ans. L'application des modalités entourant la gratuité des enfants dans le transport adapté doit respecter la *Politique d'admissibilité au transport adapté* du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, puisque des conditions s'appliquent.

Gratuit en tout temps pour les déplacements :

- dans et entre les municipalités de Carignan, Chambly, Marieville et Richelieu (secteur anciennement desservi par Handi-Bus);
- à l'intérieur de la Ville de Saint-Jérôme.

Autres déplacements gratuits

 (certaines conditions s'appliquent, informez-vous auprès de votre organisme de transport) :

- Les services de transport adapté du RTL sont gratuits en dehors des heures de pointe pour les personnes âgées de 65 ans et plus qui résident à Brossard, Boucherville, Longueuil ou Saint-Lambert.
- Les services de transport adapté de la STL sont gratuits pour les personnes âgées de 65 ans et plus qui résident à Laval.
- Les services de transport adapté du secteur L'Assomption sont gratuits pour les personnes âgées de 65 ans et plus qui résident dans MRC L'Assomption.
- Les services de transport adapté du secteur Terrebonne-Mascouche sont gratuits pour les personnes âgées de 65 ans et plus qui résident à Terrebonne ou Mascouche.
- Les services de transport adapté circulant dans et entre les zones B et C sont gratuits pour les étudiants et les personnes âgées de 65 ans et plus qui résident à Contrecoeur.
- Tous les services de transport collectif offerts en zone A sont gratuits pour les personnes âgées de 65 ans et plus qui résident à Montréal.

Comptant à bord du véhicule de transport adapté

Il est possible de payer son déplacement en argent comptant directement dans le véhicule de transport adapté. Dans un tel contexte, la monnaie exacte est requise, et le coût du déplacement dépendra des lieux d'origine et de destination.

Zones de déplacement	Ordinaire	Réduit ¹ 6-17 ans	Réduit ¹ Étudiant 18 ans +	Réduit ¹ 65 ans +
A	3,25 \$	2,25 \$	2,25 \$
A, B	4,50 \$	3,00 \$	3,00 \$
A, B, C	6,00 \$	4,00 \$	4,00 \$
A, B, C, D	8,25 \$	5,50 \$	5,50 \$
B, C, D	3,25 \$	2,25 \$	2,25 \$

Titres de transport

Titres de transport	Zones de déplacement	Ordinaire	Réduit ¹ 6-17 ans	Réduit ¹ Étudiant 18 ans +	Réduit ¹ 65 ans +	Carte OPUS	Support papier zones A et B	Support papier zones B, C et D	Carte magnétique
Pour le service de transport adapté seulement									
1 passage, zone A	A	3,75 \$	2,75 \$	2,75 \$				•
1 passage, zones A-B	A, B	4,75 \$	3,25 \$	3,25 \$		•		•
1 passage, zones B-C-D	B, C, D	3,75 \$	2,75 \$	2,75 \$			•	
Mensuel, Bus ²	B, C	111,00 \$	66,50 \$	66,50 \$	66,50 \$	•			
Mensuel, Bus hors territoire ²	B, C, D	111,00 \$	66,50 \$	66,50 \$	66,50 \$	•			
Pour tous les modes de transport									
Hebdo, Tous modes A ³ (du lundi au dimanche)	A	31,00 \$	18,50 \$	18,50 \$	•			
Mensuel, Tous modes A ³	A	100,00 \$	60,00 \$	60,00 \$	60,00 \$	•			
Mensuel, Tous modes AB ³	A, B	160,00 \$	96,00 \$	96,00 \$	96,00 \$	•			
Mensuel, Tous modes ABC ³	A, B, C	196,00 \$	118,00 \$	118,00 \$	118,00 \$	•			
Mensuel, Tous modes ABCD ³	A, B, C, D	271,00 \$	163,00 \$	163,00 \$	163,00 \$	•			
4 mois, Tous modes A ³	A	233,00 \$	233,00 \$	233,00 \$	•			

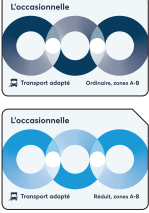
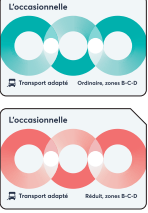
1. Pour bénéficier du tarif réduit, certaines conditions s'appliquent. Informez-vous auprès de votre organisme de transport.

2. Ce titre est également offert en format virtuel si vous utilisez strictement le transport adapté offert par exo. Renseignez-vous auprès de son service à la clientèle, car des conditions s'appliquent.

3. Ce titre est également accepté dans les navettes fluviales.

Titres pour le service de transport adapté (suite)

Gratuit en tout temps pour les enfants de 11 ans et moins, si accompagnés d'une personne de 14 ans et plus qui en assume la surveillance. Cette personne doit avoir un titre de transport valide et ne peut pas accompagner plus de 5 enfants âgés de 6 à 11 ans. L'application des modalités entourant la gratuité des enfants dans le transport adapté doit respecter la *Politique d'admissibilité au transport adapté* du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, puisque des conditions s'appliquent.

Titres de transport	Ordinaire	Réduit ¹ 6-17 ans	Réduit ¹ Étudiant 18 ans +	Réduit ¹ 65 ans +	Carte OPUS	Support papier zones A et B	Support papier zones B, C et D	Carte magnétique
								
Pour le service de transport adapté et le REM								
Mensuel, CRC-SJU-VR-REM ²	181,00 \$	106,50 \$	106,50 \$	106,50 \$	•			
Mensuel, CRC Marieville-REM ³	218,00 \$	130,00 \$	130,00 \$	130,00 \$	•			
Mensuel, LR-ROUS-REM ⁴	163,00 \$	96,50 \$	96,50 \$	96,50 \$	•			
Mensuel, Transit RTL/REM ⁵	136,00 \$	81,50 \$	81,50 \$	81,50 \$	•			

1. Pour bénéficier du tarif réduit, certaines conditions s'appliquent. Informez-vous auprès de votre organisme de transport.

2. Le titre CRC-SJU-VR-REM permet d'utiliser l'antenne rive-sud du REM ainsi que les services de transport adapté d'exo à l'intérieur de Beloeil, Saint-Basile-le-Grand, McMasterville, Otterburn Park, Sainte-Julie, Carignan, Chambly, Richelieu, Saint-Mathias-sur-Richelieu.

3. Le titre CRC Marieville-REM permet d'utiliser l'antenne rive-sud du REM ainsi que les services de transport adapté d'exo à l'intérieur de Marieville, Carignan, Chambly, Richelieu, Saint-Mathias-sur-Richelieu.

4. Le titre LR-ROUS-REM permet d'utiliser l'antenne rive-sud du REM ainsi que les services de transport adapté d'exo à l'intérieur de La Prairie, Saint-Philippe, Candiac, Saint-Constant, Delson, Sainte-Catherine.

5. Le titre Transit RTL/REM permet d'utiliser l'antenne rive-sud du REM ainsi que les services de transport adapté du RTL à l'intérieur de l'agglomération de Longueuil.

Autres titres de transport (exo, RTL, STL, TRAM)

Gratuit en tout temps pour les enfants de 11 ans et moins, si accompagnés d'une personne de 14 ans et plus qui en assume la surveillance. Cette personne doit avoir un titre de transport valide et ne peut pas accompagner plus de 5 enfants âgés de 6 à 11 ans. L'application des modalités entourant la gratuité des enfants dans le transport adapté doit respecter la *Politique d'admissibilité au transport adapté* du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, puisque des conditions s'appliquent.

Titres de transport	Ordinaire	Réduit ¹ 6-17 ans	Réduit ¹ Étudiant 18 ans +	Réduit ¹ 65 ans +	Carte OPUS ou titre virtuel	Support papier zones A et B	Support papier zones B, C et D	Carte magnétique
Réseau de transport de Longueuil								
Mensuel, Accès 65 hors pointe ²	33,75 \$	•			
Société de transport de Laval								
XTRA (juillet et août)	75,00 \$	75,00 \$	•			
Horizon 65+ (résidents de Laval âgés de 65 ans et plus)	0,00 \$	•			
exo – Secteur L'Assomption (valide également pour L'Épiphanie)								
Mensuel, interne ³	100,00 \$	60,00 \$	60,00 \$	60,00 \$	•			
Platine (résidents de la MRC L'Assomption âgés de 65 ans et plus)	0,00 \$	•			
exo – Secteur Terrebonne-Mascouche								
Mensuel, interne ³	102,00 \$	61,50 \$	61,50 \$	61,50 \$	•			
Passe-futée – Cégep de Terrebonne, interne	24,75 \$	24,75 \$	•			
Éco-passe (valide du 23 juin au 31 août inclusivement)	57,00 \$	57,00 \$	•			
exo – Secteur Transport Accès								
Mensuel, zone locale (virtuel)	106,00 \$				
Mensuel, École contact (virtuel)	114,00 \$				
TRAM								
Mensuel, TRAM 4	190,00 \$	114,00 \$	114,00 \$	114,00 \$	•			
Mensuel, TRAM 6 Sainte-Martine ou Marieville	263,00 \$	158,00 \$	158,00 \$	158,00 \$	•			

1. Pour bénéficier du tarif réduit, certaines conditions s'appliquent. Informez-vous auprès de votre organisme de transport.

2. Ce titre est offert gratuitement aux aînés des villes suivantes : Boucherville, Brossard, Longueuil et Saint-Lambert. Certaines conditions s'appliquent, informez-vous auprès de votre organisme de transport.

3. Ce titre est également offert au format virtuel. Renseignez-vous auprès du service à la clientèle d'exo, car des conditions s'appliquent.

Modalités tarifaires

Le Règlement sur les conditions au regard de la possession et de l'utilisation des titres de transport pour les services de transport collectif de la région métropolitaine (A-33.3, R.3 (2022)) établit notamment les conditions suivantes quant à la possession et l'utilisation des titres de transport pour l'accès aux services de transport en commun de la région métropolitaine.

Tous les titres de transport sont assujettis à la *Politique relative aux remboursements et aux échanges de titres de transport de l'Autorité régionale de transport métropolitain*.

Âge ou statut	Conditions	Tarifs
Enfant (0 à 5 ans)	L'enfant doit être accompagné d'une personne âgée d'au moins 14 ans en assumant la surveillance et qui a acquitté son droit de passage.	Gratuit
Enfant (6 à 11 ans)	L'enfant doit être accompagné d'une personne âgée d'au moins 14 ans en assumant la surveillance et qui a acquitté son droit de passage. Maximum de 5 enfants de 6-11 ans par personne accompagnatrice.	Gratuit
Enfant (6 à 15 ans)	Pour bénéficier du tarif réduit, l'enfant doit être âgé de 6 à 15 ans au 31 octobre de l'année scolaire en cours et posséder une carte OPUS avec photo. Coût de la carte OPUS : Enfant de 6 à 11 ans : 6,00 \$ Enfant de 12 à 15 ans : 15,00 \$	Réduit
Étudiant (16 ans et plus)	L'étudiant âgé de 16 à 64 ans au 31 octobre de l'année scolaire en cours, inscrit en tant qu'étudiant à temps plein, dans une institution scolaire reconnue par le ministère de l'Éducation (MEQ) ou le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et qui possède une carte OPUS avec photo. Coût de la carte OPUS : 15,00 \$	Réduit
Personne âgée de 16 à 64 ans	Toute personne âgée de 16 à 64 ans qui n'est pas aux études à temps plein et qui ne possède pas de carte OPUS avec photo. Coût de la carte OPUS : 6,00 \$	Ordinaire
Aîné (65 ans et plus)	Toute personne âgée de 65 ans et plus, et qui possède une carte OPUS avec photo. Coût de la carte OPUS : 15,00 \$	Réduit
Accompagnateur d'une personne handicapée	L'accompagnateur d'une personne handicapée voyage gratuitement lorsque cette dernière présente : <ul style="list-style-type: none"> • au réseau régulier, sa carte d'accompagnement délivrée par son organisme de transport; • au réseau régulier, sa carte d'admission aux services de transport adapté délivrée par son organisme de transport ou sa carte OPUS sur laquelle est encodée cette admission au transport adapté. <p>La personne qui accompagne un usager des services de transport adapté ayant un statut d'accompagnement obligatoire ou aux fins de familiarisation, établi par le comité d'admission au transport adapté, est exempté d'acquitter son droit de passage.</p>	Gratuit
Policiers et pompiers en uniforme	Les policiers et pompiers en uniforme sont admis gratuitement à bord des services de transport collectif.	Gratuit

Liste des municipalités par zone tarifaire

ZONE A			
Agglomération de Montréal			
Baie-D'Urfé	Dorval	Montréal	Pointe-Claire
Beaconsfield	Hampstead	Montréal-Est	Sainte-Anne-de-Bellevue
Côte-Saint-Luc	Kirkland	Montréal-Ouest	Senneville
Dollard-des-Ormeaux	L'Île-Dorval	Mont-Royal	Westmount

ZONE B			
Agglomération de Longueuil			
Boucherville	Longueuil	Saint-Lambert	
Brossard	Saint-Bruno-de-Montarville		
Laval			
Laval			

ZONE C			
Couronne nord			
Blainville	Lorraine	Rosemère	Saint-Joseph-du-Lac
Boisbriand	Mascouche	Sainte-Anne-des-Plaines	Saint-Sulpice
Bois-des-Filion	Mirabel	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Terrebonne
Charlemagne	Oka	Sainte-Thérèse	
Deux-Montagnes	Pointe-Calumet	Saint-Eustache	
L'Assomption	Repentigny	Saint-Jérôme	
Couronne sud			
Beauharnois	La Prairie	Pincourt	Saint-Mathias-sur-Richelieu
Beloeil	Léry	Pointe-des-Cascades	Saint-Mathieu
Calixa-Lavallée	Les Cèdres	Richelieu	Saint-Mathieu-de-Beloeil
Candiac	L'Île-Cadieux	Saint-Amable	Saint-Philippe
Carignan	L'Île-Perrot	Saint-Basile-le-Grand	Terrasse-Vaudreuil
Chambly	McMasterville	Saint-Constant	Varenes
Châteauguay	Mercier	Sainte-Catherine	Vaudreuil-Dorion
Contrecoeur	Mont-Saint-Hilaire	Sainte-Julie	Vaudreuil-sur-le-Lac
Delson	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Saint-Jean-Baptiste	Verchères
Hudson	Otterburn Park	Saint-Lazare	

ZONE D			
Hors territoire (nord)			
L'Épiphanie	Saint-Placide		
Hors territoire (sud)			
Marieville	Sainte-Angèle-de-Monnoir	Saint-Clet	Très-Saint-Rédempteur
Pointe-Fortune	Saint-Antoine-sur-Richelieu	Sainte-Justine-de-Newton	
Rigaud	Saint-Césaire	Saint-Marc-sur-Richelieu	
Rougemont	Saint-Charles-sur-Richelieu	Sainte-Marthe	